



## Refus visa regroupement familial

Par **Geronimo64**, le **29/05/2023** à **17:08**

Maître,

J ai eu un premier refus de visa regroupement familial pour mes filles case 3 pour actes authentification j ai refait les actes par le tribunal de yaounde Cameroun j ai refait la demande de visa pour mes 2 filles j ai attendu 10 mois et encore ils ont refusé pour le même motif case 3 je ne sais plus quoi faire je suis en France je déprime près du suicide presque 4 ans d attente pour avoir le même refus ou est le droit de l homme et de l enfance en France

Merci Maître de me dire ,j avais 30 jours pour contester à ce jour aucune réponse de nantes je fais quoi Maître

Veillez Maître recevoir mes salutations distinguées

Cordialement

Par **youris**, le **29/05/2023** à **18:08**

Bonjour

Il existe des conditions à remplir pour permettre le regroupement familial, en particulier des conditions de ressources et de logement.

Vous devriez indiquer quel est le motif de refus.

Cela n'a rien à voir avec les droits de l'homme.

Vous pouvez vous faire aider par un avocat ou une association d'aide aux étrangers

Salutations

Par **Geronimo64**, le **29/05/2023** à **18:35**

Bonjour

Le regroupement familial a etait accepté je parle de mes 2 refus de visa case 3

Cordialement